

**Ministry of  
Transportation**

Office of the Minister

777 Bay Street, 5th Floor  
Toronto ON M7A 1Z8  
416 327-9200

[www.ontario.ca/transportation](http://www.ontario.ca/transportation)

**Ministère des  
Transports**

Bureau du ministre

777, rue Bay, 5e étage  
Toronto ON M7A 1Z8  
416 327-9200

[www.ontario.ca/transports](http://www.ontario.ca/transports)



Jeudi 21 mars 2024

M. Donald Wright  
Président du conseil d'administration.  
Metrolinx  
97, rue Front Ouest, 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5J 1E6

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous écrire en votre qualité de président du conseil d'administration de Metrolinx. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre précise mes attentes à l'égard de Metrolinx pour l'exercice 2024-2025.

On attend de Metrolinx qu'elle agisse dans l'intérêt supérieur de la population de l'Ontario pour réaliser les initiatives décrites dans la lettre d'instructions annuelle d'une manière qui soit conforme à son allocation de financement pluriannuelle approuvée par le gouvernement. Le ministère poursuivra sa collaboration avec l'organisme dans le but d'affiner les priorités, selon les besoins, de façon continue.

Les initiatives spécifiques au transport pour 2024-2025 sont les suivantes. Je vous demande de faire le point sur l'état d'avancement de ces initiatives tous les trimestres.

1. Veiller à ce que les projets d'immobilisations de l'agence soient menés à bien dans les délais impartis et continuer à fournir au ministère des rapports mensuels sur la mise en œuvre et l'état d'avancement des projets :
  - Travailler avec le ministère et Infrastructure Ontario pour élaborer un cadre sur un processus rapide de résolution des réclamations commerciales d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024.
  - Travailler avec le ministère pour fournir de l'information sur les projets au gouvernement du Canada en temps opportun, afin de garantir la réussite des négociations des accords de financement fédéraux dont dépend la réalisation des projets prioritaires de la province.

- Continuer à jouer le rôle de « promoteur de projet » pour les projets de transport en commun prioritaires dans la région du Grand Toronto et de Hamilton.
  - Poursuivre la mise en œuvre de la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun*, y compris celle des mesures déléguées à Metrolinx.
  - Tenir le ministère informé de tout problème et de toute mesure d'atténuation ayant une incidence sur le calendrier, le respect du budget et l'avancement des projets de transport en commun prioritaires.
2. En collaboration avec le ministère, faire progresser la mise en œuvre de l'intégration des tarifs et des services de transport en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe tout au long de 2024, par les moyens suivants :
- Gérer le programme Tarif unique.
  - Soutenir l'élaboration de la vision et du plan d'intégration des tarifs et des services et mettre en œuvre le plan conformément aux directives provinciales en appliquant l'optique de l'intégration des tarifs et des services au transport en commun régional dans la planification des services et les décisions opérationnelles, en plus de tenir compte des besoins opérationnels locaux et des partenaires.
  - Évaluer la structure tarifaire actuelle du réseau GO tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation des tarifs existants – recommander des options en ce qui concerne la manière d'harmoniser ses tarifs pour les courtes distances avec les tarifs du système local, ainsi que d'assurer une application uniforme des tarifs de GO sur l'ensemble du réseau GO. Rendre compte au ministère de l'évaluation des structures tarifaires du réseau GO d'ici novembre 2024.
  - Travailler avec les partenaires régionaux du transport en commun pour faciliter l'adoption d'une norme de signalisation uniforme dans la région élargie du Golden Horseshoe, en s'appuyant sur le tableau existant de l'intégration des tarifs et des services et en travaillant avec le ministère des Transports pour déterminer la voie à suivre.
3. Élaborer un plan stratégique quinquennal décrivant la feuille de route de Metrolinx pour la période de 2025 à 2030. Ce plan doit orienter les futurs plans d'activité annuels de l'agence, favorisant ainsi l'harmonisation et la coordination entre ses différents secteurs d'activité. Metrolinx doit soumettre une ébauche de plan stratégique au ministère d'ici le 31 octobre 2024.
4. Réaliser un examen de la structure organisationnelle de l'agence, y compris de l'utilisation par l'agence de ressources tierces. Veuillez présenter un plan visant à garantir une gestion prudente de l'augmentation des effectifs, notamment en envisageant le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, si

nécessaire. Metrolinx doit obtenir l'approbation du ministère pour les modalités spécifiques de l'examen avant le 1<sup>er</sup> mai 2024 et doit soumettre l'examen et la stratégie au ministère avant le 31 octobre 2024.

5. Affiner le cadre de mesure du rendement de l'agence en l'harmonisant avec les priorités du ministère, en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle et la gouvernance, la participation des intervenants, le service à la clientèle, l'exécution des projets d'investissement, les initiatives sur la main-d'œuvre, la sécurité et la durabilité environnementale et sociale. Le ministère collaborera avec Metrolinx, en fournissant des orientations de fond et des conseils techniques sur les éléments, les définitions, les considérations et les échéances nécessaires pour soutenir l'amélioration du cadre de mesure du rendement. Metrolinx doit soumettre au ministère une ébauche de cadre de mesure du rendement et de production de rapports d'ici le 31 octobre 2024, suivie de rapports d'étape réguliers.
6. Collaborer avec le ministère pour élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gouvernance et de collaboration de l'agence. Ce cadre répondra à la nécessité d'une gestion plus claire et plus formelle des relations afin de permettre une prise de décision et une définition des priorités efficaces, un contrôle renforcé et une communication claire et uniforme au sein de nos organismes à tous les niveaux. La structure formelle de gestion des relations doit être mise en place d'ici le 31 mars 2025.
7. Travailler avec le ministère pour atténuer la congestion dans la mesure du possible pendant les activités de construction menées par Metrolinx :
  - Réalisation d'une évaluation complète des activités de construction menées par Metrolinx et de leur incidence sur la congestion routière;
  - Élaboration d'un calendrier de construction et de consultation permettant de faire avancer les grands projets de construction, de minimiser la congestion routière et de relever rapidement les possibilités de mobilisation des communautés et des municipalités.

L'évaluation de l'impact et le calendrier doivent comprendre les projets provinciaux prioritaires et tenir compte d'autres projets dirigés ou approuvés par les municipalités, tels que les travaux d'entretien routier et les déplacements de services publics à proximité des chantiers de Metrolinx, ainsi que les projets municipaux de transport en commun à venir (*tels que les trains légers sur rail du secteur riverain et d'Eglinton East*) dont la construction pourrait causer une congestion importante. Le ministère aidera Metrolinx à obtenir toutes les données nécessaires auprès de la Ville de Toronto pour l'aider dans ce travail. Metrolinx doit soumettre l'évaluation de l'impact et le calendrier au ministère d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

8. Continuer de collaborer de manière significative avec les communautés et les organisations autochtones et s'acquitter de l'obligation de consulter les communautés autochtones, en veillant à la cohérence avec les politiques et les orientations provinciales en matière de relations avec les Autochtones. Demander

l'avis du ministère avant de prendre des engagements ou de conclure des ententes importantes avec les communautés autochtones, afin de s'assurer que la politique provinciale est respectée.

9. Avant la date limite réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2025, veiller à se conformer aux normes de transport prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Ces normes établissent des exigences pour aider les fournisseurs de services de transport et de transport en commun à rendre leurs services et leurs véhicules accessibles aux personnes handicapées. Conformément aux normes, Metrolinx doit veiller à ce que toutes les gares GO existantes soient entièrement accessibles. Si vous prévoyez que certaines gares ne seront pas conformes le 1<sup>er</sup> janvier 2025, veuillez soumettre, au plus tard le 30 avril 2024, un plan sur la manière dont Metrolinx rendra ces gares conformes, avec des échéances claires.
10. Mettre à jour le plan d'action pour les services en français de Metrolinx afin de s'assurer que le plan d'action décrit la voie à suivre pour se conformer à la *Loi sur les services en français*. Le plan d'action pour les services en français mis à jour doit comprendre des mesures précises et mesurables pour répondre à ces exigences. Le plan d'action pour les services en français mis à jour doit être soumis au ministère d'ici le 30 avril 2024, puis faire l'objet de mises à jour trimestrielles.

Je vous transmets également plusieurs priorités pangouvernementales applicables à Metrolinx :

### **Initiatives pangouvernementales**

#### **Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

Exploiter l'agence dans les limites de ses affectations financières.

- Repérer et saisir les occasions de générer des revenus (y compris des revenus non tarifaires), d'obtenir des gains d'efficacité et des économies par l'intermédiaire de pratiques novatrices et d'améliorer la durabilité des programmes.
- Respecter les directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'entente d'achat en gros d'ApprovisiOntario et en collaborant avec ApprovisiOntario dans le cadre d'initiatives stratégiques d'approvisionnement.
- Respecter les mesures immobilières provisoires concernant l'espace de travail de l'agence.
- S'appuyer sur les stratégies et les directives en matière de rémunération et s'employer à atteindre les résultats visés à cet égard.

#### **○ Transparence et responsabilisation**

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables, et assurer la transparence et la responsabilité dans la production de rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et donner suite aux conclusions des vérifications, s'il y a lieu.

- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'agence, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles afin de s'assurer que le conseil d'administration dispose de personnes nommées qualifiées.
  - Examiner et mettre à jour chaque année les indicateurs de rendement clés de l'agence afin de garantir l'efficience, l'efficacité et la durabilité.
- **Gestion des risques**
    - Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détermination, d'évaluation et d'atténuation des risques touchant l'agence, y compris la cybersécurité et tout risque futur en cas de situation d'urgence.
- **Effectif et gestion du travail**
    - Optimiser la capacité organisationnelle à l'appui de la prestation des meilleurs services publics possible, notamment en redéployant des ressources dans les secteurs prioritaires, si nécessaire.
    - Harmoniser les stratégies en matière de ressources humaines et d'adaptation avec les directives et les politiques de la fonction publique de l'Ontario.
    - Respecter les mandats de négociation et de travail du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.
    - Gérer avec prudence et efficacité le financement des activités et la taille des effectifs.
- **Diversité et inclusion**
    - Élaborer et promouvoir des initiatives en matière de diversité et d'inclusion visant à faire valoir l'établissement d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
    - Adopter un processus de mobilisation inclusif pour veiller à ce que toutes les voix soient entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décisions.
- **Collecte, échange et utilisation des données**
    - Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans le processus décisionnel, l'échange de renseignements et la production de rapports pour étayer les rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
    - Accroître l'échange de données avec ApprovisiOntario, lorsque possible, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données.
- **Prestation des services par voie numérique et service à la clientèle**
    - Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation pour la prestation de services en ligne afin de voir au respect des normes applicables au service à la clientèle.
    - Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.

Toutes ces priorités constituent des engagements pangouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Pour de plus amples renseignements sur chaque priorité, veuillez consulter le guide ci-joint.

Je vous remercie, vous et vos collègues commissaires, de votre appui constant envers Metrolinx. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour moi et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec mon chef de cabinet, Joshua Workman ([Joshua.Workman@ontario.ca](mailto:Joshua.Workman@ontario.ca)).

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Prabmeet Singh Sarkaria  
Ministre des Transports

- c. Doug Jones, sous-ministre, ministère des Transports  
Phil Verster, président et chef de la direction, Metrolinx  
Melissa Djurakov, sous-ministre adjointe, Division de la surveillance des organismes et des partenariats, ministère des Transports  
Felix Fung, sous-ministre adjoint, ministère des Transports  
Virginia McKimm, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, Division des services ministériels, ministère des Transports

Pièce jointe :

- Tableau des priorités pangouvernementales à l'intention des organismes du secteur